



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 39000

Texte de la question

M. Pierre-Louis Fagniez appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur les résultats de l'enquête de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale et de l'Observatoire français des drogues et de la toxicomanie (OFDT) publiée en avril 2004. La consommation régulière de cannabis ne cesse d'augmenter chez les adolescents. « Dès l'âge de 16 ans (elle) atteint le niveau de consommation régulière d'alcool » selon cette étude. Le pourcentage de jeunes de 16-17 ans qui ont fumé du cannabis au moins dix fois dans l'année a triplé en dix ans ; il est passé de 7 % en 1993 à 21 % en 2003. Or le cannabis est une plante qui contient une substance psychoactive, le tétrahydrocannabinol, qui agit sur le système nerveux central. Sa consommation provoque une irritation des bronches avec toux, vertiges, nausées, ainsi qu'une modification de la perception et de l'attention pouvant entraîner perte de concentration et de réflexes (conduite des véhicules). Une prise régulière de cannabis accroît les risques : bronchite chronique, dépendance psychique, problèmes de mémoire et de motivation, aggravations des troubles psychiques ou psychiatriques, ou bien encore développement de cancers bronchiques. La mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie a préparé un plan triennal de lutte contre la drogue et de prévention des dépendances. De même, certains sénateurs ont rédigé un rapport sur la politique nationale de lutte contre les drogues illicites suite à la création d'une commission d'enquête. Ses auteurs formulent 64 propositions, orientées autour de quatre priorités, pour mettre en place une nouvelle politique de lutte contre les drogues : développer la prévention, apporter une réponse judiciaire systématique aux infractions, prévoir un dispositif sanitaire et social efficace pour la prise en charge, le traitement et la réinsertion des toxicomanes. Afin de remédier à ce grave problème de santé publique, il lui demande de bien vouloir lui indiquer le calendrier retenu et les principales orientations qu'il pense valider.

Texte de la réponse

Le dernier rapport de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) souligne effectivement une nette augmentation de la consommation de cannabis au cours des dernières années, particulièrement chez les jeunes. Cette tendance concerne l'ensemble des pays européens. Le Gouvernement a pleinement pris la mesure de ce phénomène et a affiché comme prioritaire la lutte contre la banalisation du cannabis. Le plan gouvernemental de lutte contre les drogues illicites, le tabac et l'alcool prévoit différentes mesures visant à renforcer la prévention de la consommation, à développer des actions de proximité, notamment auprès de l'école, des parents, du milieu du travail, et à améliorer la réponse du système de soins à l'usage nocif et à la dépendance. Dans ce cadre, des consultations d'évaluation et d'accompagnement des consommations de cannabis et autres substances psychoactives vont être développées sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, une campagne de communication menée par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) est actuellement en préparation afin de diffuser des repères clairs sur les effets de la consommation du cannabis auprès du grand public, des jeunes et des parents. Sa diffusion est prévue pour le début de l'année 2005. Enfin, la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique prévoit de rendre obligatoire dans les collèges et les lycées la délivrance d'une information sur les conséquences de la consommation de

drogue.

Données clés

Auteur : [M. Pierre-Louis Fagniez](#)

Circonscription : Val-de-Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39000

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mai 2004, page 3434

Réponse publiée le : 5 octobre 2004, page 7818